

L'hon. John Turner (ministre de la Justice): Je me trouvais hier dans l'Île-du-Prince-Édouard, et je me suis entretenu avec le premier ministre de cette province de bien des sujets, dont précisément cette loi récemment entrée en vigueur. J'ai également reçu une délégation de membres d'un comité formé pour contester la mesure législative en cause. Je leur ai dit, comme je l'ai dit à la Chambre, que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de renvoyer la loi provinciale à la Cour suprême du Canada pour consultation, et que si les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard veulent la contester, ils peuvent le faire par la voie normale. J'ai aussi dit au comité de citoyens qu'on n'avait pas eu recours au droit d'annulation depuis 1943.

L'hon. M. MacLean (Malpèque): Étant donné qu'en pratique, le droit d'annulation est tombé en désuétude depuis quelques années, le ministre de la Justice dirait-il si, dans les entretiens qu'il a eus avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, celui-ci a laissé entendre que cette loi pourrait être abrogée ou amendée?

L'hon. M. Turner: Quelles que soient les intentions du premier ministre de la province, je suppose qu'il les fera connaître de la façon habituelle.

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—DEMANDE DE RAPPORT DU MINISTRE AU COMITÉ PERMANENT

M. David MacDonald (Egmont): Je m'adresse au secrétaire d'État. Étant donné les questions posées ces jours derniers au sujet du programme Perspectives-Jeunesse, et en raison de l'intérêt et de l'importance accordés à ce programme, puis-je demander au secrétaire d'État s'il serait disposé à comparaître, accompagné de son personnel chargé de ce programme, devant le comité permanent de la main-d'œuvre et de l'immigration, à faire le point sur ce programme et à répondre en détail aux nombreuses inquiétudes et critiques exprimées depuis deux ou trois semaines, afin que le programme puisse être mis en application dans toute son efficacité?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, si je suis invité à témoigner devant un comité de la Chambre, parce que le comité juge mon témoignage utile, il ne me viendrait pas à l'esprit de me dérober. Mais je voudrais dire à l'honorable député que, dès demain, à l'appel des motions, je me propose de présenter une déclaration au sujet de ce programme, qui constituera, je pense, au moins en partie, le rapport sur l'état actuel du projet dont parle l'honorable député dans sa question.

[Traduction]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de consentir à faire une déclaration demain. Voudrait-il alors répondre surtout aux questions relatives aux critères du programme et à ses objectifs et

nous dire s'il y aura des crédits suffisants pour mettre à exécution tous les projets valables présentés par la jeunesse du pays?

M. Norman A. Cafik (Ontario): Comme question supplémentaire, monsieur l'Orateur, lorsque le secrétaire d'État fera sa déclaration à l'appel des motions, voudra-t-il dire à la Chambre si les programmes seront approuvés en entier, ou si certains d'entre eux ne feront l'objet que d'une approbation partielle de façon à ce que les crédits de 15 millions de dollars soient étalés plus largement pour englober un plus grand nombre de projets?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que la question du député, de même que la précédente, sont identiques à celles qui ont déjà été posées au ministre sous forme de suggestions utiles. La Chambre doit présumer que le ministre y donnera suite. Sinon, les députés auront de nouveau demain l'occasion de poser des questions.

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE CAS DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, suite à la déclaration d'un fonctionnaire à propos de ce programme, le secrétaire d'État nous dirait-il si le gouvernement a pour politique d'en exclure les fonctionnaires municipaux et, si oui, à quels autres programmes et services cette politique s'applique-t-elle?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, cette question m'étonne, car j'ai répété à plusieurs reprises, dans cette enceinte, que n'importe quel fonctionnaire, à n'importe quel niveau de gouvernement, pouvait s'intéresser à ces projets et y apporter toute l'aide possible. Mais, de toute évidence, si «*get involved*» veut dire recevoir un salaire à même le budget du projet, cela est exclu, ayant d'ailleurs été précisé dès le départ.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence acceptera une dernière question supplémentaire sur le sujet. Le député de Brandon-Souris a la parole.

LES COURS DE LANGUE—LES INSTRUCTIONS DONNÉES À L'AUCC

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire porte sur le programme dû à l'AUCC. A-t-on donné des instructions précises à l'AUCC, organisme chargé de l'administration de ces cours, et, sinon, l'honorable représentant nous dirait-il quand on le fera?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Sauf erreur, monsieur le président, l'honorable député est en retard d'une année. Au fait, cette année, ce n'est pas l'AUCC, selon les dernières nouvelles, qui administre ce projet. C'est le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada qui a accepté de se saisir de la question et d'aviser le secrétariat d'État sur la façon d'organiser ces cours.